

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 859

présenté par
M. Plisson
-----**ARTICLE 18 BIS**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de son troisième alinéa »

les mots :

« du IV de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.